



Extrait du Ecole élémentaire de l'Abbaye - PASSY (74)

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/spip.php?article227>

Discipline et indisciplines

- Le bureau du directeur - Règlement intérieur -



Date de mise en ligne : vendredi 24 février 2006

Description :

Notre politique à l'école

Ecole élémentaire de l'Abbaye - PASSY (74)

Chers parents,

Nous rencontrons avec nos élèves de plus en plus de problèmes d'indiscipline, d'impolitesse à l'égard des enfants et des adultes et avons à faire face à de plus en plus d'incivilités au sein de l'école.

Ces comportements et ces actes ont plusieurs conséquences :

- ▶ Ils nuisent aux apprentissages.
- ▶ Ils engendrent des disputes entre élèves.
- ▶ Ils ne favorisent pas une ambiance de classe propice au travail.
- ▶ Les premiers pénalisés par les dégradations ou le comportement de certains sont les élèves.
- ▶ Certains élèves, « sages », se laissent entraîner par d'autres.

De notre côté, nous expliquons, réprimandons, punissons, faisons preuve de pédagogie, mais nous ne pouvons pas gérer ce problème seuls, nous ne pourrions pas le gérer sans vous, parents.

Nous avons donc décidé de vous informer quand votre enfant n'aura pas respecté les règles de l'école ou de la classe malgré nos diverses interventions. Nous comptons alors sur vous pour en discuter avec votre enfant, pour lui expliquer vous aussi l'incompatibilité de son comportement avec la vie de l'école et le bon fonctionnement de celle-ci, pour lui montrer que son comportement nuit à sa propre construction de futur citoyen responsable, mais surtout à l'ensemble de la communauté.

Cette vigilance s'exercera sur tous les temps passés à l'école (en cours, à la cantine, lors des activités périscolaires le soir ou le mercredi...). Nous pensons que c'est en adoptant une position commune (entre enseignants, parents, personnel du restaurant scolaire, personnel communal d'entretien, animateurs du FJEP...) que nous pourrions obtenir des résultats et ce dans l'intérêt des enfants.

Les adultes intervenant sur l'école

(enseignants, bénévoles, personnel communal...)

N.B : Dans le cas de récidives, nous serions amenés à convoquer une équipe éducative autour de votre enfant afin de trouver ensemble des solutions.